

Factsheet: ABN AMRO Funds Parnassus US ESG Equities A USD

Rapport mensuel au 31-03-24

Durée indéterminée

Catégorie: Actions américaines

VNI: **201,119 USD**

Rating Morningstar™: 

Morningstar est un fournisseur indépendant d'analyses d'investissements. La notation Morningstar de ★ à ★★★★★ constitue une évaluation quantitative des performances passées d'un fonds d'investissement, tenant compte des risques et des coûts imputés. Elle ne prend pas en compte les éléments qualitatifs et est calculé selon une formule (mathématique). Les fonds d'investissement sont classés par catégorie et comparés à des fonds d'investissement similaires en fonction de leur score. Ensuite ils reçoivent d'une à cinq étoiles. Dans chaque catégorie, 5 étoiles sont prévues pour 10% des scores les plus élevés, 4 étoiles pour les 22,5% suivants, 3 étoiles pour les 35% intermédiaires, 2 étoiles pour les 22,5% suivants, et 1 étoile pour les 10% les moins performants. La notation est calculée mensuellement en fonction du rendement historique sur trois, cinq ou dix ans et ne tient pas compte de l'avenir. Les compartiments qui n'existent pas encore depuis 3 ans ne recevront pas de notation. Pour plus de détails sur la méthodologie de calcul, veuillez vous référer à <https://www.morningstar.com/views/research/ratings>.

Politique d'investissement

Parnassus US ESG Equities appartient à la catégorie des Single Manager Funds. Le Fonds vise à accroître la valeur de son actif sur le long terme en investissant principalement dans des titres de participation négociables, tels que des actions, dans d'autres types de titres de participation, comme des parts de coopératives et des certificats de participation, ou dans des warrants ayant pour supports des titres de participation négociables de sociétés domiciliées ou exerçant la majeure partie de leurs activités en Amérique du Nord. Les investissements seront sélectionnés selon une série de critères financiers et sur des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance. Le Fonds promeut des caractéristiques environnementales et sociales et se qualifie en tant que produit financier au sens de l'article 8, paragraphe 1 du règlement (UE) 2019/ 2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. À ce titre, le Gestionnaire du fonds a mis en place un processus qui intègre la recherche fondamentale et l'analyse ESG (environnementale, sociale et de gouvernance) pour évaluer la qualité des activités et la valorisation des entreprises potentielles. Les évaluations ESG comprennent à la fois des filtres d'exclusion et une évaluation ESG ascendante. Après la mise en place des filtres de durabilité (exclusions et notation ESG), le premier quartile d'entreprises est exclu de l'univers d'investissement. Ainsi, la note ESG du portefeuille est meilleure que celle de l'univers d'investissement. L'analyse de durabilité porte sur 100 % des titres en portefeuille (la trésorerie et les dépôts ne sont pas soumis à l'analyse ESG). En application de la Politique d'investissement durable de la Société de gestion, le Fonds se conforme aux exclusions applicables aux produits financiers en vertu de l'article 8. En outre, le Fonds exclut les sociétés qui exercent une activité (générant plus de 10% de leur chiffre d'affaires) I) dans l'extraction, l'exploration, la production et/ou le raffinage de combustibles fossiles définis par le Gestionnaire de portefeuille tels que le pétrole et le gaz (à l'exception des entreprises qui utilisent de l'énergie fossile pour faire fonctionner des opérations ou autres), II) dans l'énergie nucléaire, III) dans la fabrication d'alcool. Les limites méthodologiques peuvent être appréciées selon les critères suivants : nature des informations ESG (quantification de données qualitatives), portée ESG (certaines données ne sont pas disponibles pour certains émetteurs) et homogénéité des données ESG (différences méthodologiques). L'allocation d'actifs minimale totale (investissements directs et indirects) dans ces titres sera de 60 % de l'actif net du Fonds (hors trésorerie du Fonds). De plus, le Fonds investira au moins 75% de son actif net dans des actions. Les titres de créance ne représenteront pas plus de 15 % de son actif net. Le Fonds peut investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des fonds sélectionnés selon différents critères qualitatifs et quantitatifs. Le Fonds peut investir jusqu'à 10% de son actif net dans des instruments dérivés à des fins d'investissement, de gestion efficace de portefeuille ou de couverture. Ce Fonds fait l'objet d'une gestion active. Il est comparé à l'indice MSCI USA TR Net à des fins d'indication de performance et de niveau de risque. La comparaison à cet indice ne constitue ni un objectif ni une contrainte de gestion et de composition du portefeuille, et le Fonds ne limite pas son univers aux titres qui composent l'indice. L'indice n'évalue pas et ne choisit pas ses titres en fonction de caractéristiques environnementales et/ou sociales. Il ne correspond donc pas aux caractéristiques ESG promues par le Fonds. Aussi les performances du compartiment peuvent-elles nettement s'écarter de celles de l'indice de référence. La monnaie de référence du Fonds est USD. Les revenus sont systématiquement réinvestis. Les investisseurs peuvent demander le rachat de leurs parts chaque jour bancaire ouvrable au Luxembourg.

Cette politique de placement fait partie intégrante de la fiche d'informations clés. Le capital et/ou les rendements n'est/ne sont pas garanti(s) ou protégé(s).

Toute décision d'investir dans l'OPC se doit de tenir compte de toutes les caractéristiques et objectifs de l'OPC : ce fonds est SFDR art.8+.

Évolution de 100 \$ investis dans ce compartiment depuis 17-01-18 au 31-03-24



ABN AMRO Funds Parnassus US ESG Equities A USD

Source: Infront, basée sur les informations fournies par des tierces parties. Le graphique est basé sur les années précédentes et ne constitue donc pas d'indicateur fiable pour l'avenir.

Rendements

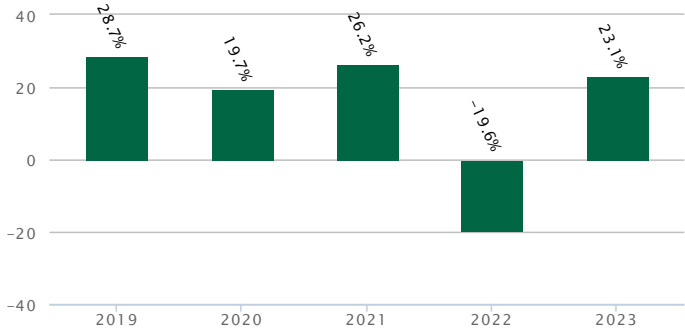
Rendements bruts cumulés (moins d'un an) et annualisés (un an ou plus) au 31-03-24*

	1 mois	3 mois	YTD*	1 an	3 ans	5 ans	Depuis la création
ABN AMRO Funds Parnassus US ESG Equities A USD	+3,43%	+9,70%	+9,70%	+26,03%	+8,64%	+13,35%	+11,75%

* depuis le début de l'année

Rendements bruts par année calendrier au 31-12-23*

(par année calendrier, l'année comptable se clôturant le 31 décembre)



ABN AMRO Funds Parnassus US ESG Equities A USD

* Les rendements bruts mentionnés sont calculés dans la devise du fonds (compartiment de sicav) et ne tiennent pas compte des éventuels frais d'entrée et de sortie ni des taxes. L'évolution de la VNI en euro peut augmenter ou diminuer en raison de variations de taux de change. L'évolution de la VNI et les rendements historique en euro a diminué à plusieurs reprises par rapport à la notation d'origine au cours de la période affichée en raison de variations de taux de changes. Les prestations indiquées sont celles du passé et ne constituent pas une garantie pour les prestations futures. Source: Infront

Dividendes bruts

Distribue un dividende Non

Composition

Positions principales

Microsoft Corp	6,33%
Alphabet Inc A	5,14%
APPLE INC	4,77%
Salesforce.com	3,95%
Oracle Corp	3,82%
Deere	3,60%
Linde	3,21%
MasterCard	3,19%
Bank of America Corp	3,13%
CME Group	3,10%

La possibilité existe que les OPC sous-jacentes en portefeuille ne soient pas enregistrés en Belgique. Veuillez à cet effet consulter un conseiller en placements.

Caractéristiques

Général

Type de parts	Actions de capitalisation
Taille de la classe d'actions	59.418.724,86 USD
Taille du compartiment	2.535.753.809,51 USD
Nombre de parts	309.187,07
Devise	USD
Code ISIN	LU1481505672
Horizon d'investissement	Minimum 5 ans
Structure juridique	Compartiment de la société d'investissement de droit Luxembourgeois ABN AMRO Funds
Compartiment de	ABN AMRO Funds
Service financier	CACEIS Belgium NV, Avenue du Port 86C b320, 1000 Bruxelles
Distributeur	Banque Nagelmackers S.A., Rue Montoyer 14, 1000 Bruxelles
Société de gestion	ABN AMRO Investment Solutions
Domicile	France
Gestionnaire(s)	Kevin Sorel

Valeur nette d'inventaire (VNI)

Première VNI	101,00 USD au 17-01-18
Périodicité	Quotidienne
Publication sur le site internet	http://www.tijd.be http://www.lecho.be/ http://www.abnamro.com/en/investmentsolutions/fund-range/index.html

Souscription minimale

Minimum de souscription initial	100,00 USD
---------------------------------	------------

Dates appliquées pour les ordres

Ordres reçus par Nagelmackers avant	12h le jour J où J est un jour ouvrable
Date d'évaluation du cours	J
Date-valeur	J+2

L'indicateur de risque



L'indicateur synthétique de risque (SRI) permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes par suite de mouvements de marché ou en cas d'impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 5 sur 7, qui est une classe de risque une classe de risque moyenne à élevée. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux performances futures sont un niveau modéré à élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est susceptible de que la capacité de ABN AMRO Investment Solutions à vous payer en soit affectée. Attention au risque de change. Les sommes qui vous seront versées le seront dans une autre monnaie, de sorte que le rendement final que vous obtiendrez dépendra du taux de change entre les deux monnaies. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus. Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent affecter la performance du fonds. Veuillez consulter le prospectus du fonds disponible gratuitement sur www.abnamroinvestmentsolutions.com

Frais

Cost can be higher or lower due to exchange rate fluctuations.	
Frais d'entrée (par souscription)	Maximum 5%
Frais de sortie	Maximum 1%
Frais de gestion	1,5%
Frais courants	1.84%. Les frais courants communiqués se rapportent au dernier exercice du fonds. Ce chiffre peut varier d'une année à l'autre. Frais de gestion et autres frais administratifs ou de fonctionnement: 1,69% Coûts de transaction de portefeuille: 0,15%
Frais de conversion	Maximum 1%
Commission de performance	Pas d'application
Swing price	D'application. Pour tout complément d'information

veuillez vous reporter à la section correspondante du prospectus.

Anti-dilution levy

Pas d'application

Droits de garde sur compte-titres

Gratuit en cas de conservation sur un compte-titres chez Nagelmackers S.A.

Fiscalité belge

Taxe sur Opérations de Bourse (TOB.)*

1.32% (max. 4.000 Euro) d'application en cas de vente.

Précompte mobilier sur dividende*

Pas d'application

Précompte mobilier sur plus-value de créances (TIS BIS)*

Pas d'application

Précompte mobilier sur plus-value de créances (TIS BIS) de 30% pour tout investisseur personne physique résident fiscal belge sur tout ou partie de la plus-value réalisée lors du remboursement de part(s) de fonds de placement qui investissent plus de 10% de leurs actifs directement ou indirectement en créances (obligations, liquidités...). En cas de moins-value, aucun précompte mobilier n'est dû.

* Exonération pour les non-résidents pour autant que l'attestation requise ait été signée.

Documents

 [Estimation des frais](#)

français

 [Estimation des frais](#)

néerlandais

 [Document d'informations clés](#)

français

 [Document d'informations clés](#)

néerlandais

 [Prospectus](#)

français

 [Prospectus](#)

anglais

 [Prospectus](#)

néerlandais

 [Rapport annuel](#)

français

 [Rapport annuel](#)

anglais

 [Rapport annuel](#)

néerlandais

 [Rapport semestriel](#)

français

 [Rapport semestriel](#)

anglais

 [Rapport semestriel](#)

néerlandais

Le prospectus, le document informations clés pour l'investisseur, l'estimation des frais avant transaction et les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles gratuitement dans toutes les agences Nagelmackers et sur le site web :

<http://www.abnamro.com/en/investmentsolutions/fund-range/index.html>

Lexique

HIGH YIELD BONDS: Titres à revenu fixe émis par des sociétés ayant une mauvaise notation de crédit. Ils offrent des rendements plus élevés, mais sont associés à des risques plus grands pour les investisseurs.

EMERGING MARKETS HARD CURRENCY: titres à revenu fixe de tout type d'émetteur des pays émergents, émis en devise forte (USD ou EUR)

FIXED INCOME: Placements au taux fixes, comme des obligations et des liquidités.

INVESTMENT GRADE: Notation de crédit des titres à revenu fixe, par laquelle les agences de notation certifient une bonne à très bonne solvabilité. Ceci signifie un rating de BBB- ou supérieur chez Standard & Poor's ou un rating identique chez Moody's ou Fitch. Pour ces obligations, on suppose que le risque de défaut est inférieur à celui des obligations assorties d'une faible note de crédit. « Défaut de paiement » se réfère à une société qui n'est plus en mesure d'effectuer des paiements d'intérêts ou de rembourser l'investissement initial.

VOLATILITÉ: La variation du cours d'un instrument financier ou du marché dans son ensemble. Plus la volatilité est élevée, plus le risque encouru par l'investisseur est important.

SOLVABILITÉ (RATING): Mesure de la capacité d'une personne, d'un État ou d'une entreprise à payer ses dettes. Plus la solvabilité est élevée, plus il est facile d'obtenir des prêts auprès de tiers.

SWING PRICING: Le swing pricing est une technique qui sert à éliminer l'impact négatif sur la valeur nette d'inventaire d'un fonds ou compartiment provoqué par les entrées et sorties de participants dans ce fonds ou compartiment. Cette technique vise à protéger les participants du fonds ou compartiment qui ne veulent pas en sortir. Dans la pratique, ce sont les participants entrants ou sortants qui supportent les coûts engendrés par leurs transactions.

AUTRE: La mention "Autre" présente sur un graphique fait référence aux instruments qui ne figurent pas dans la répartition appliquée.

PAYS EMERGENTS: Les marchés émergents sont des nations où l'activité sociale et entrepreneuriale se développe rapidement et qui sont sur la voie de l'industrialisation.

Taxe anti-dilution: Le fonds peut choisir de facturer des frais supplémentaires à l'entrée ou à la sortie. Cela n'est possible que lorsqu'un seuil prédéterminé est dépassé. Le produit de la taxe est directement affecté au fonds.

SFDR: Le règlement sur la divulgation en matière de finance durable (SFDR) est une réglementation européenne introduite pour améliorer la transparence sur le marché des produits d'investissement durable, pour empêcher l'écoblanchiment et pour accroître la transparence sur les déclarations de durabilité faites par les acteurs du marché financier.

répartition des échéances: répartition (graphique) des échéances des obligations

répartition par notation: Distribution (graphique) des notations des obligations dans le portefeuille du fonds.

Informations légales

- Par le terme « fonds », il faut comprendre sicav (société d'investissement à capital variable), ou le compartiment de la sicav, ou un fonds commun de placement.
- Il convient de prendre toute décision d'investissement dans l'instrument financier visé dans le présent document après avoir pris connaissance de la version la plus récente du prospectus et des Informations Clés pour l'Investisseur.**
- Les informations reprises dans ce reporting ne tiennent pas compte de la situation financière, de l'expérience, des connaissances et des objectifs d'investissement propres à chaque investisseur : il est dès lors indiqué à chaque investisseur potentiel de recueillir des informations supplémentaires auprès de son agence Nagelmackers.
- La rédaction de ce document s'effectue par Nagelmackers sur la base de sources sélectionnées avec la plus grande attention, et considérées complètes et fiables.

Editeur responsable : Banque Nagelmackers S.A., Rue Montoyer 14, 1000 Bruxelles - 0404.140.107

Toute plainte peut être adressée à l'attention du Service Plaintes de la Banque Nagelmackers S.A. (Rue Montoyer 14, 1000 Bruxelles), via nagelmackers.be ou via plaintes@nagelmackers.be. Vous pouvez aussi vous adresser au promoteur de l'OPC : ABN AMRO Investment Solutions, 3, avenue Hoche, 75008 Paris, France ou à l'instance compétente en intermédiation en services bancaires et en services d'investissement et à la distribution d'instruments financiers : ombudsman en conflits financiers (North Gate II, Boulevard du Roi Albert II, n°8, 1000 Bruxelles, Ombudsman@Ombudsfin.be).

Pour un aperçu de vos droits en tant qu'investisseur, veuillez consulter cette page web : <https://www.nagelmackers.be/fr/services/investir-chez-nagelmackers/vos-droits-en-tant-qu-actionnaire>. Les droits des investisseurs sont disponibles en néerlandais et en français.

Powered by

